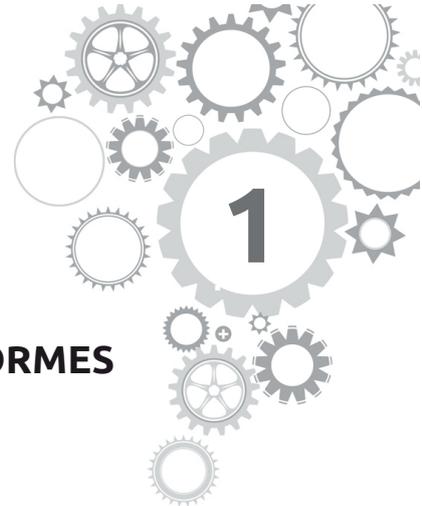


L'ENTREPRISE

SOUS TOUTES SES FORMES



Une entreprise constitue une unité économique autonome qui combine divers facteurs de production, produit pour la vente de biens et services, et distribue des revenus en contrepartie de l'utilisation des facteurs.

La fonction principale de l'entreprise est donc de produire, c'est-à-dire de combiner les différents facteurs de production (travail, capital, ressources naturelles) et de satisfaire le besoin des consommateurs. Au sens de l'INSEE, l'entreprise est la plus petite combinaison d'unités légales et constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes.

En effet, une entreprise peut être constituée d'unités (usine, siège social...) situées dans des endroits différents (on parle d'établissements) et, même si une administration est une unité de production, elle fournit des services non marchands et de ce fait n'est pas entreprise. Le point commun entre une entreprise et une administration est toutefois qu'il s'agit d'une *organisation productive*, c'est-à-dire un mode d'allocation des ressources et de coordination des activités qui ont pour objet la production et qui sont, à ce titre, fondées sur des règles (voir chapitre 6). Ainsi, les organisations à activité marchande comme une société anonyme, une banque, une exploitation agricole, une coopérative de production, constituent bien des entreprises. Toutefois, les unités à caractère non marchand, telles qu'un ministère par exemple, ne peuvent pas être des entreprises : dans ce cas, il s'agit d'une administration publique.

La motivation première de l'*entreprise capitaliste* demeure la recherche du profit, et cette capacité dépend de sa performance intrinsèque, de sa

stratégie et de ses choix, mais aussi du marché sur lequel elle intervient. L'entreprise recherche le profit maximum compte tenu d'un état de la technique donné et, dans la mesure où l'entreprise déploie son activité dans le cadre d'un capitalisme en perpétuel mouvement, le progrès technique lui impose d'investir et d'innover et de prendre des risques en permanence pour maintenir sa position concurrentielle.

1. LA DIVERSITÉ DES ENTREPRISES SELON LA TAILLE

A. D'UNE DÉFINITION JURIDIQUE À UNE DÉFINITION ÉCONOMIQUE DE L'ENTREPRISE

La nature de la production d'une entreprise constitue un critère de classement indispensable au sein du système productif : on distingue la situation des entreprises selon la filière, le secteur, et la branche. Selon l'INSEE, un *secteur d'activité* regroupe des entreprises de fabrication, de commerce ou de service qui ont la même activité principale (au regard de la nomenclature d'activité économique considérée), alors qu'une *branche* (ou *branche d'activité*) regroupe des unités de production homogènes, c'est-à-dire qui fabriquent les mêmes types de produits (ou rendent des services) qui appartiennent à la même catégorie. La *filière* désigne quant à elle l'ensemble des activités complémentaires qui concourent, d'amont en aval, à la réalisation d'un produit fini. Selon l'INSEE, on parle ainsi de « *filière électronique* » (du silicium à l'ordinateur en passant par les composants) ou de « *filière automobile* » (de l'acier au véhicule en passant par les équipements). La filière intègre d'ailleurs en général plusieurs branches.

L'une des principales questions auxquelles l'entreprise est confrontée est celle de sa *taille optimale* : la grande taille permet à l'entreprise de réaliser des économies d'échelle, mais elle a l'inconvénient d'entraîner la hausse de certains coûts. Il est possible de classer les entreprises en les regroupant selon leur taille, même s'il est parfois difficile d'agrèger des unités de production exerçant des activités différentes ou n'ayant pas les mêmes structures de production. Différents critères peuvent être utilisés pour répertorier les entreprises en fonction de leur dimension :

le volume des facteurs de production mis en œuvre (nombre de salariés, montant du capital investi), le chiffre d'affaires, ou encore la rentabilité (valeur ajoutée, bénéfice). On peut classer les entreprises en fonction de nombreux facteurs : en fonction des *effectifs salariés* (mesurés généralement par les salariés permanents même si le développement des formes particulières d'emploi et l'informatisation qui réduit l'emploi peuvent biaiser les résultats) ; en fonction des *indicateurs de création de richesse* (Valeur ajoutée ou Excédent brut d'exploitation) ; ou en fonction de divers *indicateurs financiers* (capitaux propres, ou capitalisation boursière pour les grandes entreprises cotées en Bourse). L'INSEE retient l'effectif employé, tandis que le droit social français raisonne également en fonction de seuils fixés à partir d'un certain nombre de salariés en matières d'obligations des entreprises (par exemple la loi oblige à créer un comité d'entreprises quand leurs effectifs dépassent les 50 salariés).

La France compte environ 3 millions d'entreprises sur son territoire (soit une entreprise pour cinq habitants en moyenne ou une pour dix actifs) qui emploient près de 15 millions de salariés, même si 60 % de ces entreprises environ n'ont pas de salariés (petits artisans, commerçants, professions libérales, etc.), et 93 % moins de 10 salariés, tandis que le travail indépendant continue de décliner alors même que le nombre de salariés progresse. L'écrasante majorité des entreprises françaises est donc constituée de petites entreprises, même si les grandes entreprises représentent plus de la moitié de la valeur ajoutée.

Le décret n° 2008-1354 du 18 décembre 2008 définit désormais l'entreprise à partir de *critères économiques*, alors que, jusqu'à cette date, les entreprises étaient définies de manière juridique. Elles étaient assimilées aux unités légales du répertoire SIRENE, à savoir les personnes physiques et les sociétés exerçant une activité de production de biens ou de services en vue d'une vente. Or, selon les travaux de l'INSEE, l'ancienne définition rendait assez mal compte de la réalité des sociétés détenues par des groupes, celles-ci ayant une autonomie de décision limitée, voire inexistante. Dès lors, le suivi des entreprises définies sur le plan économique est apparu plus pertinent que celui des seules unités légales.

Le décret du 18 décembre 2008 définit également quatre nouvelles catégories de taille d'entreprises. Pour cela, il s'appuie sur des critères portant à la fois sur les effectifs, le chiffre d'affaires et le total de bilan. Recourir à ces trois critères permet de rendre compte de la réalité d'entreprises commerciales, financières ou de holdings qui jouent un rôle économique majeur par leur chiffre d'affaires ou par les actifs qu'elles détiennent bien qu'elles n'emploient que peu de salariés.

Quatre catégories de taille sont donc distinguées : les micro-entreprises, les petites et moyennes entreprises (PME), les entreprises de taille intermédiaire (ETI) et les grandes entreprises (GE). Aux termes du décret, les PME incluent les micro-entreprises. Pour décrire plus facilement la population des entreprises sans recouvrement entre catégories, on parlera donc des « *PME non micro-entreprises* ».

Les quatre catégories forment également une partition assez équilibrée de la valeur ajoutée. En revanche, les activités exercées, les moyens engagés, le rôle des groupes et les dimensions des marchés auxquels elles s'adressent sont très différents.

- la catégorie des micro-entreprises est constituée des entreprises qui occupent moins de 10 personnes et qui ont un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros ;
- la catégorie des petites et moyennes entreprises (PME) est constituée des entreprises qui occupent moins de 250 personnes et qui ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros ;
- la catégorie des entreprises de taille intermédiaire (ETI) est constituée des entreprises qui n'appartiennent pas à la catégorie des petites et moyennes entreprises, et qui occupent moins de 5 000 personnes et qui ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1 500 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 000 millions d'euros ;
- la catégorie des grandes entreprises (GE) est constituée des entreprises qui ne sont pas classées dans les catégories précédentes.

Les entreprises selon l'activité et la forme juridique en 2011

Secteur d'activité (1 ^{er} janvier 2011)	Personnes physiques	Personnes morales			Total
		Total	Dont SARL	Dont SA	
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	93 068	107 309	8 244	150 547	243 615
Construction	229 336	223 040	3 330	246 617	475 953
Commerce de gros, de détail, transports, hébergements et restauration	458 360	512 151	13 522	600 991	1 059 351
Information et communication	39 719	62 323	2 694	76 844	116 563
Activités financières et d'assurance	22 193	59 039	7 151	106 231	128 424
Activités immobilières	53 561	80 082	3 659	120 424	173 985
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	280 989	226 353	7 349	311 553	592 542
Enseignement, santé humaine et action sociale	396 211	38 862	1 048	58 113	454 324
Autres activités de services	188 007	67 171	889	78 747	266 754
Total	1 761 444	1 376 330	48 156	1 750 067	3 511 511

Note : le terme « entreprise » auquel il est fait référence dans ce tableau renvoie à une unité légale exerçant une activité au sein du système productif marchand et non à une entreprise au sens du décret d'application (n° 2008-1354) de l'article 51 de la loi de modernisation de l'économie (LME).

Champ : France ; activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, REE (Répertoire des Entreprises et des Établissements - Sirene).

B. LES QUATRE GRANDS TYPES D'ENTREPRISES EN FRANCE SELON LA TAILLE

La nouvelle classification établie confirme le dualisme de l'appareil productif, les micro-entreprises se différenciant nettement de celles de plus grande taille. Sur l'ensemble des secteurs marchands non agricoles, on comptait en 2007 2,9 millions d'entreprises (dont 42 000 des secteurs financiers).

Parmi celles-ci, 2,7 millions, soit 96 %, sont des micro-entreprises. Elles emploient 3,2 millions de salariés, ce qui ne représente que 21 % du total.

À l'opposé, 240 grandes entreprises emploient 4,4 millions de salariés, soit 29 % du total. Par-delà ce dualisme, se dessine une partition de l'emploi relativement équilibrée : 164 000 PME non micro-entreprises et 4 600 entreprises de taille intermédiaire emploient respectivement 29 % et 20 % des salariés. Pourtant, les activités exercées, les moyens engagés, le rôle des groupes et les dimensions des marchés auxquels elles s'adressent sont très différents.

En ce qui concerne le domaine des *micro-entreprises*, les services aux particuliers emploient 28 % de leurs effectifs, le commerce 25 %, et la construction 18 %. L'industrie représente 11 % des effectifs, mais dans un peu moins de la moitié des cas, il s'agit d'entreprises de l'artisanat commercial (boulangerie, charcuterie, pâtisserie) ou de l'artisanat proche des services (imprimerie).

En termes d'emploi, les cinq premières activités exercées selon l'étude de l'INSEE sont la restauration de type traditionnel, les auxiliaires médicaux, les travaux de maçonnerie générale, la pratique médicale et la location de bureaux et de fonds de commerce. L'étude révèle notamment que 58 % des micro-entreprises n'ont aucun salarié, 17 % n'en ont qu'un (qui peut être le gérant) et un quart seulement en ont deux ou plus. En règle générale, ces entreprises s'adressent à un marché local et leur part dans les exportations est tout à fait marginale.

Les *PME non micro-entreprises* comptent en moyenne une trentaine de salariés : une majorité d'entre elles (61 %) emploient moins de 20 salariés, et 11 % seulement atteignent ou dépassent 50 salariés. Les activités qu'elles exercent sont plus diversifiées que celles des autres catégories. Les PME sont fortement représentées dans le commerce de gros, la construction, les industries de type traditionnel (métallurgie et métaux, textile, équipements mécaniques) et dans les services, elles sont particulièrement présentes dans l'hôtellerie et le nettoyage. Selon l'INSEE, elles emploient 46 % des salariés des services professionnels (activités juridiques, comptables et conseil), 34 % des salariés de l'architecture et de l'ingénierie. Il apparaît également qu'elles sont peu internationalisées puisqu'elles réalisent 13 % des exportations et seulement 0,7 % des PME non micro-entreprises françaises ont une filiale à l'étranger.

Les entreprises de taille intermédiaire (ETI) emploient 650 salariés en moyenne. 55 % des ETI emploient entre 250 et 700 salariés. Ces entreprises ont une orientation industrielle qui va souvent de pair avec une organisation en groupe, avec une forte insertion internationale. 42 % des salariés des ETI travaillent dans l'industrie, contre 27 % pour l'ensemble des entreprises. Selon l'enquête de l'INSEE, cette orientation industrielle s'accompagne d'une part importante des investissements étrangers : la moitié des salariés industriels des ETI dépendent de groupes étrangers. En termes d'emploi, les premières activités des ETI françaises sont le commerce de véhicules automobiles, le transport routier, les hypermarchés et le nettoyage. Celles des ETI sous contrôle étranger sont la fabrication d'équipements automobiles, de médicaments, le commerce de détail d'habillement et la fabrication de matériels électriques. Il apparaît ainsi qu'au-delà de ces différences, les ETI françaises ou celles sous contrôle étranger présentent d'importantes similitudes : elles sont représentées dans les mêmes activités industrielles et tertiaires et leurs ratios de rentabilité sont proches.

Sur la base des données de 2007, on dénombrait selon l'INSEE 242 entreprises qualifiées de « grandes entreprises », toutes étant organisées en groupe (les deux tiers sont des groupes français qui emploient 82 % des salariés des grandes entreprises, tandis que les groupes étrangers emploient les 18 % restants). La moitié de ces grandes entreprises ont moins de 8 000 salariés, parmi lesquelles un quart en a entre 5 000 et 8 000. Un autre quart a moins de 5 000 salariés. Les effectifs salariés d'une cinquantaine de grandes entreprises dépassent 20 000, parmi lesquelles 20 en ont plus de 50 000. Un tiers des grandes entreprises françaises relèvent de l'industrie manufacturière (fabrication d'automobiles, matériels de transport), où la concentration est favorisée par l'importance des moyens engagés, le besoin d'investissement et d'innovation, les rendements d'échelle liés à la production en série.

Les entreprises en France selon le secteur d'activité

Poids des secteurs en unités légales et entreprises en 2009

En %

		Industrie	Construction	Commerce, transports, hébergement et restauration	activités immobilières	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	Autres services	Total
Nombre d'unités	UL	7,5	14,2	32,4	5,3	15,7	24,8	100,0
	Entreprises	7,3	14,6	32,8	4,7	15,1	25,4	100,0
Effectifs salariés	UL	25,2	10,9	36,5	1,6	13,9	11,9	100,0
	Entreprises	27,5	11,2	36,7	1,5	12,3	10,9	100,0
Valeur ajoutée	UL	24,9	9,0	31,2	4,0	15,6	15,3	100,0
	Entreprises	29,1	10,0	29,7	3,1	13,1	14,9	100,0
EBE	UL	20,1	6,7	27,5	9,8	12,7	23,1	100,0
	Entreprises	23,4	9,1	25,7	7,0	12,0	22,8	100,0
Actifs net	UL	25,2	4,7	21,4	11,3	30,1	7,3	100,0
	Entreprises	43,2	6,2	27,4	6,1	7,9	9,1	100,0
Chiffre d'Affaires exporté	UL	56,7	1,1	30,4	0,2	8,2	3,3	100,0
	Entreprises	63,6	1,3	23,9	0,2	5,1	5,9	100,0

UL : unités légales.

Lecture : 7,5 % des unités légales ont une activité principale industrielle, contre 7,3 % des entreprises. Quand on passe des unités légales aux entreprises, la part de l'industrie dans l'emploi salarié privé passe de 25,2 % à 27,5 %.

Champ : secteurs marchands hors agriculture et activités financières et d'assurance.

REMARQUE : La nouvelle définition de l'entreprise, introduite par le décret n° 2008-1354 du 18 décembre 2008, permet une vision plus réaliste de la répartition de la production selon la taille d'entreprise et le **secteur d'activité**. Auparavant, l'entreprise était assimilée à l'unité légale, entreprise individuelle ou société, selon une approche juridique. Depuis le décret de 2008, l'entreprise est désormais définie à partir de critères économiques : ses contours peuvent dépasser ceux de l'unité légale et englober plusieurs unités, lorsque ces dernières sont liées entre elles au sein des groupes. En effet, nombre de filiales des **groupes** sont des unités sans autonomie ni même parfois consistance, constituées à la suite de rachats ou pour des besoins internes et des objectifs de pure gestion. Elles n'ont de sens qu'en complémentarité des autres sociétés du groupe : par exemple, des sociétés qui exécutent une partie seulement du processus de production ou sont constituées pour gérer l'ensemble des salariés du groupe, ou d'autres au contraire déclarant une activité productive sans aucun salarié. Ces filiales sont désormais intégrées aux groupes dont elles dépendent.

Source : INSEE.fr